

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 2023/RH/1555

DU : 27 décembre 2023

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

PERSONNEL TERRITORIAL

Abrogation de l'arrêté
n°2023/RH/1209 du 12 octobre 2023
et
Nomination d'un sous régisseur
titulaire et de sous régisseurs
suppléants

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recette et aux régies d'avances des organismes publics,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté n°52147 du 19 juin 2017 modifiant la sous régie de recettes pour la perception des droits d'inscription aux différentes activités du centre de loisirs du Dévorah
- Vu l'arrêté n°2023/RH/1209 du 12 octobre 2023 nommant un sous-régisseur titulaire et un sous-régisseur suppléant de la sous régie sus visée
- Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 27 décembre 2023
- Considérant qu'il convient de désigner un sous-régisseur titulaire et un sous-régisseur suppléant pour la régie susvisée,
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

ARRETE

ARTICLE 1 : l'arrêté n°2023/RH/1209 du 12 octobre 2023 est abrogé

ARTICLE 2 : Madame Nora DOS SANTOS SILVA est nommée sous-régisseur titulaire de la sous régie de recettes pour la perception des droits d'inscription aux différentes activités du centre de loisirs du Dévorah, modifiée par arrêté n°52147 du 19 juin 2017, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci,

ARTICLE 3 : En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Nora DOS SANTOS SILVA sera remplacée par Madame Nina Lou PICCOLO, Madame Aline PERRET, Madame Céline PELLETIER ou Madame Valérie PLANCHET (sous régisseurs suppléants)

ARTICLE 5 : Madame Nora DOS SANTOS SILVA percevra une indemnité de responsabilité d'un montant conforme aux dispositions réglementaires.

ARTICLE 6 : Nina Lou PICCOLO, Madame Aline PERRET, Madame Céline PELLETIER ou Madame Valérie PLANCHET, sous régisseurs suppléants, ne percevront pas d'indemnité de responsabilité

ARTICLE 7 : Le sous régisseur titulaire et les sous régisseurs suppléants sont, conformément à la réglementation en vigueur, personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectué.

ARTICLE 8 : Le sous régisseur titulaire et les sous régisseurs suppléants ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal.

ARTICLE 9 : Le sous régisseur titulaire et les sous régisseurs suppléants sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

ARTICLE 10 : Le sous régisseur titulaire et les sous régisseurs suppléants sont tenus d'appliquer chacun en ce qui les concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

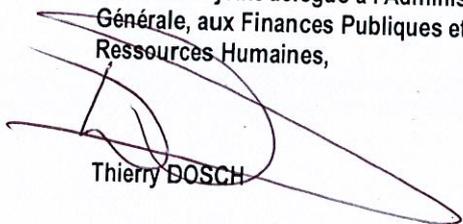
ARTICLE 11 : En application des dispositions de l'article R421-1 du code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'agent.

ARTICLE 12 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Bourg en Bresse sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au comptable de la collectivité,

Fait à Bourg en Bresse
Le : 27 décembre 2023

Pour le Maire
Le Maire Adjoint délégué à l'Administration
Générale, aux Finances Publiques et aux
Ressources Humaines,


Thierry BOSCH

Le régisseur titulaire,


Alexandra BOUILLET

Le régisseur suppléant,


Aline PERRET

Le sous régisseur titulaire

Nora DOS SANTOS SILVA


Les sous régisseurs suppléants

~~Nina Lou PICCOLO~~

Aline PERRET


Céline PELLETIER


Valérie PLANCHET


Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Notifié le
Signature de l'agent